

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
4 novembre 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDE D'APPUI ET DE CONSEIL METHODOLOGIQUE L.121-1

- **Mission sur le débat citoyen relatif au réseau 5G à POITIERS** : la CNDP désigne Kasia CZORA pour une mission de conseil méthodologique et de garantie du processus de débat citoyen de la Ville de POITIERS, relativement au réseau 5 G.
[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet de construction de nouveaux moyens de production multi-combustible sur le site du RICANTO à AJACCIO** : la saisine de la CNDP doit être complétée par une saisine de l'autorité publique qui a pris l'initiative du projet d'infrastructures d'alimentation au gaz naturel.
[Consulter la décision](#)
- **Projet GIGAFACTORY de construction d'un site de production de batteries à DOUVRIN** : la CNDP décide d'une concertation préalable selon l'article L.121-9.
[Consulter la décision](#)

III. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Projet de création d'un parc éolien au Sud de LEPARRE-MEDOC** : la CNDP désigne Sébastien CHERRUAU et Julie DUMONT garants de la concertation préalable sur le projet de création d'un parc de 12 éoliennes au sud de la commune de Lesparre-Médoc.
[Consulter la décision](#)

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée** : Mathias BOURRISSOUX, Dominique DE LAUZIERES, Arthur LAUNEAU sont nommés membres de la Commission particulière du débat public sur ces projets.
[Consulter la décision](#)
- **Projet éolien flottant au Sud de la Bretagne** : le débat public est prolongé jusqu'au 21 décembre 2020.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique** : le débat public est prolongé jusqu'au 20 décembre 2020.

[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de conversion de la papeterie NORSKE SKOG GOLBEY (NSG)**: le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation préalable. Les modalités de cette concertation sont approuvées et son calendrier est fixé du 23 novembre 2020 au 6 janvier 2021.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques REC SOLAR** : le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation préalable. Dans l'hypothèse où des réunions en présence physique seraient à nouveau autorisées à compter du 1er décembre 2020, les modalités de concertation sont approuvées. Dans l'hypothèse inverse, le maître d'ouvrage aura dû présenter des modalités alternatives à la commission avant le 20 novembre 2020. Le calendrier de la concertation est fixé du 14 décembre 2020 au 8 février 2021.

[Consulter la décision](#)

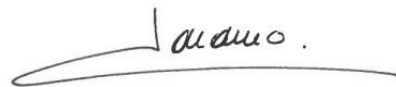
- **Projet de développement de transport en commun en site propre à la Martinique** : Le début de la concertation préalable du projet de développement de transport en commun en site propre à la Martinique prévu le 1^{er} novembre 2020 est reporté à une date ultérieure.

[Consulter la décision](#)

III. AUTRES

- **Procédures en période de crise sanitaire Covid-19** : Les concertations préalables relevant de l'article L.121-8 du code de l'environnement débutant pendant le mois de novembre 2020 doivent prévoir des modalités complémentaires aux seules modalités numériques dans les conditions prévues par le document de positionnement du 4 novembre 2020.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO